



de

Patinage Artistique



Le Président

Le 4 mars 2010,

à

Mlles. Mrs les Patineurs Sélectionnés

Objet : Sélection aux Championnats de France Minimes ou Avenirs 2010

Mademoiselle, Monsieur,

Permettez-moi avant toute chose de vous féliciter pour votre sélection aux Championnats de France Minimes ou Avenirs. Vous trouverez ci-joint la liste des athlètes sélectionnés ainsi qu'un rappel des modalités de sélection votées en AG des Clubs.

Il vous sera possible de voir les horaires de la compétition sur notre site : <http://www.ffsg.org/csnpa/index.html> ainsi que tous les renseignements qui nous seront transmis par le club organisateur de Strasbourg.

A toutes et à tous je souhaite une excellente compétition et vous dis à très bientôt.

Patrice Gauthier

Copie :

M. Didier Gailhaguet
M. Charles Dumont
M. Jean Roland Racle
Mmes. Mrs les Membres de la CSNPA
Mmes. Mrs les Membres d'Honneur de la CSNPA
Mmes. Mrs les Présidents des Clubs concernés
Mmes. Mrs les entraîneurs concernés
Mmes. Mrs les Membres du Bureau Exécutif
Mmes. Mrs les Présidents de Ligues Régionales Concernées

Président FFSG

D.T.N FFSG

Chargé de Mission D.T.N FFSG

Pièces Jointes : Liste des Patineurs sélectionnés dans la catégorie « Minime »
Liste des Patineurs sélectionnés dans la catégorie « Avenir »
Modalités de Sélection aux Championnats de France Minimes
Modalités de Sélection aux Championnats de France Avenirs
Modalités de Partage des Ex aequo
Forfaits
Feuille d'éléments de programme (à envoyer)
Frais d'inscription et noms des entraîneurs pour accréditation



Commission Sportive Nationale de Patinage Artistique

- www.ffsg.org - www.csnpa.org -

SIRET 775 722 580 000 54 - AGREMENT MINISTERIEL N°1391



de

Patinage Artistique



Sélections aux Championnats de France

(Règlement voté en AG 2009 des Clubs)

Championnats de France « Minimes »

E. CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIME (Page 71/89 du règlement)

- La catégorie « Filles » comptera 24 participantes, et ex aequo si nécessaire.
- La catégorie « Garçons » comptera 12 participants, et ex aequo si nécessaire.
- Seront sélectionnés aux championnats de France « Minimes », à l'issue du dernier TDF1 :
 - Les patineurs «Minimes» ayant terminé dans les 10 premiers du Championnat de France «Novices» de la saison en cours : sélection d'office
 - Outre les patineurs qualifiés d'office, la liste des participants sera complétée suivant le classement du «Tournoi de France 1ère division.

Championnats de France « Avenirs »

F. CHAMPIONNAT DE FRANCE AVENIR (Page 71/89 du règlement)

- Seront sélectionnés aux championnats de France « Avenirs », à l'issue du dernier TDF1 :
 - Les 24 premières filles, et ex aequo si nécessaire, du classement « Tournoi de France 1ère division » de la saison en cours.
 - Les 12 premiers garçons, et ex aequo si nécessaire, du classement « Tournoi de France 1ère division » de la saison en cours.

Départager les ex aequo

(Règlement voté en AG 2006 des Clubs et non modifié depuis)

Addition du nombre des places composant les 3 résultats : le total le plus faible prime. En cas de nouvelle égalité, la meilleure place ou le plus grand nombre de meilleures places prime

Forfaits

(Règlement voté en AG 2009 des Clubs)

IV. FORFAITS (Page 70/89 du règlement)

Sur la liste officielle des sélectionnés aux championnats de France D1, figureront les remplaçants qui, dans l'ordre, remplaceront les titulaires défaillants. En cas d'égalité point/place, les ex aequo seront qualifiés.

